

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
199^e année
26 octobre 2023
n° 36 / 8013^e
pages 1849 à 1896

CODE
DE

CHRONIQUE / Police

Le particularisme de la procédure de refus,
de retrait et de suspension de l'habilitation
d'officier de police judiciaire

> Renaud Salomon

CODE
DE

PROCÉDURE
PÉNALE

1863

ÉDITORIAL

1849 *Le Procès Goldman, Thibault de Ravel d'Esclapon*

ACTUALITÉS

- 1852 Internet (fournisseur d'accès) : prescription de mesures de blocage
- 1853 Rupture des relations commerciales : compétence des juridictions spécialisées
- 1854 Marque (protection) : utilisation dans le code source d'un site internet
- 1854 Contrat (résolution pour inexécution) : mise en demeure avant notification
- 1855 Bail d'habitation (droit de reprise) : contrôle de l'intention du bailleur
- 1857 Appel au boycott (produits d'Israël) : exercice de la liberté d'expression
- 1859 Manifestation (voie publique) : soutien à la cause palestinienne

LE POINT SUR...

- 1861 Irresponsabilité en droit américain de Google et Twitter pour aide et assistance aux actes terroristes du 13 novembre 2015 à Paris et du 1^{er} janvier 2017 à Istanbul, *Christophe Fabre*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1869 **Panorama** : Droit bancaire, *Didier R. Martin et Hervé Synvet*
- 1880 **Notes** : Les effets de la publication d'une demande de brevet sur un accord de confidentialité, *note sous Com. 17 mai 2023, Alexandra Mendoza-Caminade*
- 1885 Conventiennalité de la présomption irréfragable de connaissance du vice !
La Cour de cassation affirme mais ne convainc pas..., note sous Com. 5 juill. 2023, Aurore Hyde
- 1891 Que reste-t-il de l'effet déclaratif du partage ?, *note sous Civ. 3^e, 13 juill. 2023, Bertrand Jost*

ENTRETIEN

- 1896 Walid Chaiehloudj – L'abandon de la proposition d'autoriser la revente à perte dans le secteur des carburants

Lefebvre Dalloz

DALLOZ

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
STÉPHANE DURET

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUEÛT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Étranger : 1016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Octobre 2023

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Thibault de Ravel d'Esclapon

1849

Le Procès Goldman



ACTUALITÉS

1852

DROIT DES AFFAIRES

Commerce électronique

Internet (fournisseur d'accès) : prescription
de mesures de blocage, *Civ. 1^{re}, 18 oct. 2023*

Concurrence-Distribution

Franchise (obligation d'information) : portée
d'une étude de marché local, *Com. 18 oct. 2023*

Rupture des relations commerciales : caractère
suffisant du préavis, *Com. 18 oct. 2023*

Rupture des relations commerciales :
compétence des juridictions spécialisées,
Com. 18 oct. 2023

Propriété intellectuelle

Marque (protection) : utilisation dans le code
source d'un site internet, *Com. 18 oct. 2023*

1854

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Contrat (résolution pour inexécution) : mise en
demeure avant notification, *Com. 18 oct. 2023*

Vente (vice caché) : vendeur s'étant comporté
comme un constructeur, *Civ. 3^e, 19 oct. 2023*

Transaction (autorité) : invocation de la
renonciation par un tiers, *Civ. 1^{re}, 18 oct. 2023*

Responsabilité civile (préjudice) : préjudice
économique du conjoint survivant,
Civ. 2^e, 12 oct. 2023

Responsabilité civile (préjudice) : exposition
au Distilbène, *Civ. 1^{re}, 18 oct. 2023*

1855

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail d'habitation (droit de reprise) : contrôle
de l'intention du bailleur, *Civ. 3^e, 12 oct. 2023*

Bail d'habitation (clause résolutoire) :
report des effets durant le confinement,
Civ. 3^e, 12 oct. 2023

Bail rural (cession prohibée) : résiliation
par le bailleur, *Civ. 3^e, 12 oct. 2023*

1856

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Interdiction d'exercer (fonction publique) :
fonction de président d'université,
Crim. 17 oct. 2023

Presse et communication

Appel au boycott (produits d'Israël) :
exercice de la liberté d'expression,
Crim. 17 oct. 2023

Procédure pénale

Enquête préliminaire (voie publique) :
visite de véhicule, *Crim. 17 oct. 2023*

Droits de la défense (droit de se taire) :
portée du défaut d'information,
Crim. 18 oct. 2023

Cour d'assises (accusé) :
portée de la limitation du droit d'appel,
Crim. 18 oct. 2023

1859

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Manifestation (voie publique) : soutien
à la cause palestinienne, *CE 18 oct. 2023*

Étranger (rétention administrative) :
formalisme de la requête en prolongation,
Civ. 1^{re}, 18 oct. 2023

Santé publique

Hospitalisation d'office : délai d'intervention
de l'arrêté d'admission, *Civ. 1^{re}, 18 oct. 2023*

1860

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Harcelement sexuel (licenciement) :
preuve d'une faute grave par l'employeur,
Soc. 18 oct. 2023

Accord d'entreprise (contentieux) :
consultation des salariés, *Soc. 18 oct. 2023*

Salarié protégé : candidat à la délégation
du personnel, *Soc. 18 oct. 2023*



LE POINT SUR...

1861

Irresponsabilité en droit américain de Google et Twitter pour aide et assistance aux actes terroristes du 13 novembre 2015 à Paris et du 1^{er} janvier 2017 à Istanbul. À propos de Cour suprême des États-Unis, 18 mai 2023, *Twitter Inc v. Taamneh* et *Gonzalez v. Google* par Christophe Fabre



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1863

Le particularisme de la procédure de refus, de retrait et de suspension de l'habilitation d'officier de police judiciaire par Renaud Salomon

PANORAMA

1869

Droit bancaire juillet 2022 – juin 2023 par Didier R. Martin et Hervé Synvet

NOTES

1880

Les effets de la publication d'une demande de brevet sur un accord de confidentialité, *note sous Com.* 17 mai 2023 par Alexandra Mendoza-Caminade

1885

Conventionnalité de la présomption irréfragable de connaissance du vice ! La Cour de cassation affirme mais ne convainc pas..., *note sous Com.* 5 juill. 2023 par Aurore Hyde

1891

Que reste-t-il de l'effet déclaratif du partage ?, *note sous Civ. 3^e*, 13 juill. 2023 par Bertrand Jost



ENTRETIEN

1896

Walid Chaiehloudj – L'abandon de la proposition d'autoriser la revente à perte dans le secteur des carburants

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr